



Taxe de Séjour

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022*

| CATEGORIES D'HEBERGEMENTS | Tarifs 2022 |
|---|---------------|
| Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,2€ |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,2€ |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,20 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,00 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0.80 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0.70 € |
| Terrains de camping et terrains de caravaneage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | 0.60 € |
| Terrains de camping et terrains de caravaneage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0.20 € |
| Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air | 2% |

*Selon délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2021

Communauté de
Communes
Brioude
Sud
Auvergne

Le Président
Jean-Luc VACHELARD

2 Rue du 21 juin 1944
BP55
43102 Brioude
04 71 50 89 10
www.cc-brivadois.fr